https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2017-319-du-10-mars-2017-relatif-aux-elections-des-membres-des-conseils-de-lordre-des-infirmiers-et-de-lordre-des-masseurs-kinesitherapeutes/
Décret n° 2017-319 du 10 mars 2017 relatif aux élections des membres des conseils de l'ordre des infirmiers et de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes
10/03/2017
Le décret modifie les règles constitutives des conseils de l'ordre des infirmiers et de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, en ce qui concerne leur composition, la répartition des sièges au sein des différents échelons territoriaux ainsi que les modes d'élection et de désignation au sein de ces conseils. Il procède également au redécoupage des ressorts régionaux par cohérence avec la réforme territoriale mise en œuvre par la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.
Ces évolutions s'appliquent à compter des prochaines élections qui se dérouleront en 2017. Le décret organise des règles transitoires afin de garantir la mise en œuvre des nouvelles règles au titre de ces élections.